

**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)  
site: [www.parlementfrancophone.brussels](http://www.parlementfrancophone.brussels)

Commissions réunies

des Affaires générales et résiduares, de la Cohésion sociale  
et des Infrastructures sportives

et de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes  
handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture  
et du Tourisme

---

**Convocation<sup>1</sup>**

**Mardi 23 janvier 2024 – 14h00**  
**Salle 201**  
**Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles**

**Ordre du jour**

- 1. Proposition de résolution relative à la création d'un partenariat structurel entre Bruxelles Formation et les opérateurs actifs dans le cadre du décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale**  
déposée par Mme Clémentine Barzin, Mme Latifa Aït-Baala, M. Alain Vander Elst et M. Gaëtan Van Goidsenhoven  
doc. 132 (2023-2024) n° 1
  - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote)
  - Exposé des auteurs de la proposition de résolution
  - Discussion générale
  - Discussion et vote des points du préambule et du dispositif
  - Vote de l'ensemble de la proposition de résolution

---

<sup>1</sup> Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Le public peut suivre les débats sur la chaîne YouTube de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

## 2. Divers

### **Composition de la commission des Affaires générales et résiduares, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives**

Présidence : M. Kalvin Soiresse Njall  
Vice-présidences : M. Hasan Koyuncu, Mme Aurélie Czekalski

#### **Membres effectifs :**

PS : Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu  
MR : Mme Aurélie Czekalski, M. Bertin Mampaka Mankamba, M. Gaëtan Van Goidsenhoven  
Ecolo : M. Pierre-Yves Lux, M. Kalvin Soiresse Njall, Mme Farida Tahar  
PTB : M. Luc Vancauwenberge  
DéFI : M. Emmanuel De Bock, M. Jonathan de Patoul

#### **Membres suppléants :**

PS : M. Ridouane Chahid, M. Marc-Jean Ghysse, Mme Véronique Jamouille, M. Mohamed Ouriaghi  
MR : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Viviane Teitelbaum, M. Alain Vander Elst, M. David Weytsman  
Ecolo : M. Thomas Naessens, Mme Ingrid Parmentier, Mme Isabelle Pauthier, M. Tristan Roberti  
PTB : M. Bruno Bauwens, M. Petya Obolensky  
DéFI : M. Marc Loewenstein, Mme Marie Nagy, M. Michael Vossaert

**Secrétaire administratif** : M. Edouard Bostem (02 504 96 36 – [ebostem@parlementfrancophone.brussels](mailto:ebostem@parlementfrancophone.brussels))

### **Composition de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme**

Présidence : M. Mohamed Ouriaghi  
Vice-présidences : Mme Joëlle Maison, M. Petya Obolensky

#### **Membres effectifs :**

PS : Mme Isabelle Emmery, Mme Véronique Jamouille, M. Mohamed Ouriaghi  
MR : Mme Clémentine Barzin, M. Sadik Köksal, Mme Françoise Schepmans  
Ecolo : Mme Marie Borsu, M. Ahmed Mouhssin, M. Hicham Talhi  
PTB : M. Petya Obolensky  
DéFI : Mme Joëlle Maison, M. Michael Vossaert

#### **Membres suppléants :**

PS : M. Martin Casier, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Sevet Temiz  
MR : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Aurélie Czekalski, M. David Leisterh, M. Alain Vander Elst  
Ecolo : M. Pierre-Yves Lux, M. Thomas Naessens, M. Matteo Segers, Mme Farida Tahar  
PTB : M. Bruno Bauwens, M. Luc Vancauwenberge  
DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, M. Emmanuel De Bock, M. Marc Loewenstein

**Secrétaire administrative** : Mme Nathalie Finet (02 504 96 29 – [nfinet@parlementfrancophone.brussels](mailto:nfinet@parlementfrancophone.brussels))

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

*En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».*

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).